

A

(N^o 210.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Sébastien-Henri-Augustin Dupont.

MESSIEURS,

Par pétition du 3 décembre 1838, le sieur Sébastien-Henri-Augustin Dupont, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Amsterdam le 21 juin 1810, a habité la Belgique depuis son enfance; sa mère était Bruxelloise.

Au commencement de la révolution il entra au service de la Belgique comme volontaire et fut, le 22 octobre 1830, promu au grade de sous-lieutenant de cavalerie, en récompense de quelques services qu'il rendit et pour une blessure qu'il reçut au combat de Walhem; mais dès le principe de ses fonctions, il se signala par sa mauvaise conduite et son insubordination.

Plusieurs punitions qui lui furent infligées pour avoir manqué grossièrement à ses chefs, amenèrent sa mise en non-activité de service, qui fut prononcée le 7 juin 1835, avec injonction de résider à Anvers. Mais bientôt, pour éviter les poursuites auxquelles il s'exposait par ses absences réitérées, il donna sa démission, qui fut acceptée par arrêté royal du 22 août 1835.

Pendant qu'il était au service, le sieur Dupont avait fait de fortes dépenses, joué très gros jeu et dissipé de cette manière des sommes considérables. Depuis sa rentrée dans la vie civile il continua à contracter des dettes et se trouvait à la date du dernier rapport (30 décembre 1838), détenu aux Petits-Carmes en vertu de la loi de 1807, pour une somme de fr. 3,290.

Le rapporteur,
MAERTENS.

Le président,
F. DU BUS, aîné.